

Motion FSFP

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Il est important d'attribuer, dans les meilleurs délais possibles, des ressources supplémentaires à destination de la formation afin de se donner les moyens de nos ambitions en matière de formation professionnelle duale tout en visant un équilibre financier.

Cet objectif est, je crois pouvoir le dire, partagé par la grande majorité des tendances politiques, nous l'avons encore constaté par l'acceptation du postulat 446 lors de notre dernier plénum. Notre Parlement veut renforcer et promouvoir la formation professionnelle duale et mieux répartir les coûts de la formation sur les entreprises. A l'instar d'autres cantons, il a été évoqué l'instauration possible d'un taux de contribution différencié pour les entreprises formatrices et celles qui ne font pas cet effort. C'est ce que nous souhaitons voir se produire par la réalisation du postulat Ernest Gerber et la modification à venir de la loi sur le fonds pour la formation professionnelle.

Oui, car depuis le dépôt de ma première intervention, j'ai pris note avec satisfaction que le Gouvernement partageait la même volonté. Le Ministre Martial Courtet l'a souligné au dernier plénum, il faut prévoir un financement supplémentaire de la part des entreprises sans pénaliser celles qui forment. D'autre part, tout le monde a pu prendre connaissance de la proposition gouvernementale n°8 du « Plan Equilibre 22-26 » qui concrétise cette volonté en fixant l'augmentation à 3 millions de francs.

Toutefois, car il y a un hic, nous ne partageons pas le même calendrier. Permettez-moi de m'arrêter ici un instant, car c'est le nerf de la guerre dans cette discussion.

Avec sa proposition 505, le Gouvernement prévoit de réaliser des économies par le transfert de classes du plein-temps à la formation professionnelle duale.

- 2024 : 140'000.-
- 2025 : 480'000.-
- 2026 : 800'000.- d'économies

Cela correspond à dizaines de places d'apprentissage à créer. Il est donc urgent d'agir. Mais...

- Pourquoi le Gouvernement prévoit une augmentation du taux de contribution en 2026 alors qu'il est urgent de renforcer la promotion de la formation duale pour justement réaliser des économies en 2024 déjà ? Je m'excuse, mais la cavalerie arrive en renfort quand la bataille est terminée... si on n'agit pas dans les meilleurs délais, c'est perdu d'avance pour atteindre cet objectif.
- Deuxièmement, mon pragmatisme m'oblige à vous dire que je ne suis pas sûr qu'il faille une augmentation du fonds telle que prévue par le Gouvernement. 3 millions de francs en plus par année dès 2026 (ce qui équivaut à une augmentation bien plus importante du taux ou des taux que ce que demande ma motion). 3 millions de plus, pour faire quoi ? Le Ministre nous en dira sûrement plus.
- Ce que moi je peux dire, c'est qu'il existe aujourd'hui, en octobre 2022, un rapport intéressant réalisé à la suite de l'intervention Parietti, un rapport avec 3 axes d'intervention et 6 actions concrètes, que ce rapport a été présenté en commission de la formation et des affaires extérieures, qu'il a reçu un bon accueil. On y parle par exemple d'améliorer l'orientation et l'information à l'école secondaire ou de mettre en place des réseaux d'entreprises formatrices et des centres de formation.

- Il ne manque que les moyens pour mettre en œuvre les actions du rapport dans un délai court. Pour ce faire, il faut utiliser la fortune dormante du fonds (qui s'élève à env. 1 million de francs, c'est l'argent des entreprises) et également augmenter, selon moi, les moyens du fonds en passant le taux de contribution à 0,1%. Là, nous aurions un sacré levier pour soutenir des projets particuliers, projets qui sont à l'heure actuelle trop peu nombreux. (env. CHF 150'000.- à l'heure actuelle).
- Car, au-delà des 6 actions contenues dans le rapport, il y a encore beaucoup d'idées/de projets/de mesures à réaliser pour soutenir les entreprises dans leurs efforts de formation, favoriser la formation duale, augmenter ainsi le nombre de places d'apprentissage et permettre à de nombreux jeunes de réaliser un projet professionnel directement après l'école obligatoire.

Le Gouvernement propose la transformation en postulat, ce qui revient à nier complètement la demande de la motion. On reporte aux calendes pour des motifs qui ne me convainquent pas, mais pas du tout.

Premièrement, je cite : le Gouvernement ne souhaite pas procéder sans consultation et sans l'adhésion des partenaires sociaux. Si je peux comprendre qu'il faille respecter les partenaires et acteurs importants de la formation professionnelle, il faut relativiser cela et tenir compte de la situation :

- 1) Tenir compte des souhaits des partenaires, c'est bien, tenir du compte aussi de la volonté populaire c'est mieux. En juin 2007, ce sont près de 70% des votants qui se sont exprimés pour un taux de contribution pouvant aller jusqu'à 0,1%. Ça fait 15 ans que nous répondant partiellement aux demandes de la population jurassienne.

- 2) La consultation et surtout l'adhésion des acteurs concernés, c'est vrai que c'est important. Mais là, il faut aussi dire que le Gouvernement n'est peut-être pas toujours aussi soucieux de l'adhésion des services ou institutions publiques ou parapubliques concernées par des mesures d'économies.
- 3) Enfin, l'argument du Gouvernement perd encore de sa force lorsque l'on sait que les partenaires sociaux étaient représentés à la table ronde sur l'apprentissage (Berret, Gigandet) et dans le groupe de travail qui a produit le rapport (MM. Gigandet pour le patronat et Migy pour les milieux syndicaux). Ce rapport est connu depuis ce printemps, la nécessité d'agir aussi donc... Il ne découvre pas le sujet, ils ont participé aux réflexions.

C'est dans cet état d'esprit que je vous invite à soutenir la motion.